

REPUBLIQUE FRANCAISE - MAYOTTE

REPRESENTATION DU GOUVERNEMENT

Service de l'Administration  
Générale et de la Réglementation

RECEPISSE n° 10.81 /RG/AG

OBJET: Déclaration d'Association.

Le Préfet, Représentant du Gouvernement à Mayotte certifie avoir  
reçu ce jour:

1. Les statuts de l'Association DE PARENTS D'ÉLÈVES  
DE L'ÉCOLE MATERNELLE de Petite Terre

2. Le procès-verbal de la première assemblée générale tenu le \_\_\_\_\_  
14 Mai 1981 au cours de laquelle ont été approuvés  
les statuts de l'Association et désignés les membres du bureau composé de:

Président :	<u>J.J. VANHAMME</u>	domicilié à	<u>Pamandzi</u>
Vice-Président :	<u>SOILIHI AHMED</u>	domicilié à	<u>"</u>
Secrétaire :	<u>Mme JOSIANE HENRY</u>	domicilié à	<u>"</u>
Trésorier :	<u>SOILIHI AHMED SOILIHI</u>	domicilié à	<u>"</u>

A Dzaoudzi, le 3 Juin 1981

LE P R E F E T

REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT

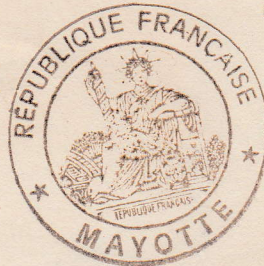
Pour le Préfet

Représentant du Gouvernement

Le Directeur des Affaires

Générales de la Réglementation

et de la Tutelle Communale ✓



*M.A. EHRHART*  
M.A. EHRHART